

Protection Sociale Complémentaire

Une avancée à confirmer

Madame Amélie De Montchalin, Ministre de la Fonction Publique, a annoncé le financement par l'employeur public, à hauteur de 50% et d'ici 2024, de la protection sociale complémentaire des agents publics.

Alors que dans le secteur privé, la prise en charge de la complémentaire santé s'établit déjà et globalement à hauteur de 50%, un rapport récent a démontré que dans la fonction publique de l'État, cette participation est très loin de ce niveau.

Pour exemple, au ministère de l'économie, des finances et de la relance, cette prise en charge avoisine seulement les 18€ par agent.

Cette avancée répond donc à une revendication de longue date de **FO Finances**. Cette dernière figure d'ailleurs dans les motions de son dernier Congrès de Vogüé.

Pour autant, la ministre n'entrevoit pour l'instant qu'une prise en charge à hauteur de 25% pour les fonctionnaires de l'État en 2022.

Si **FO Finances** prend acte positivement de cette annonce, reste à savoir quelles en seront les conditions de mise en œuvre ?

Dans ce cadre, **FO Finances** restera notamment mobilisée sur :

- L'intégration non seulement des actifs mais également des retraités,
- Les modalités de versement de cette participation,
- La sélection des organismes complémentaires,
- L'intégration de la prévoyance et de la dépendance.

Si cette annonce est bienvenue, parce qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, elle ne se substitue toutefois en rien à la revendication majeure qu'est la revalorisation de la valeur du point d'indice.

Paris, le 21 Décembre 2020